

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20200910-01-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception en préfecture : 22/09/2020  
Département de  
Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 10 septembre 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 10 septembre 2020 à 20h30, à la salle de l'Ermitage à Frouard, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 4 septembre 2020. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME GERARDIN – M. GRAFF – M. LEBOEUF – M. LEICKNER – MME MACAIGNE
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BECK – MME CLEMENT-DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. ROUGIEUX – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY – MME SALEUR
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIUS
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME SCHMITT à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. POTDEVIN à M. TROGRIC (Pompey)

N°01 – DA du 10/09/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

### Modification statutaire – Transfert de la compétence contingent incendie

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé une modification statutaire, afin de faire apparaître le libellé et dissocier les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives et, lorsqu'elles y sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre d'une délibération spécifique.

Cette modification statutaire a acté le transfert des compétences facultatives « gestion des eaux pluviales urbaines » et « gestion de la défense incendie » qu'il convient de compléter concernant le financement des contributions communales au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dénommé « contingent incendie » qui serait transféré à la Communauté de communes du Bassin de Pompey à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Suite à cette nouvelle modification, il convient d'engager une consultation des conseils municipaux des communes membres du Bassin de Pompey

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20200910-01-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2020  
Date de réception préfecture : 22/09/2020

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de modification des statuts joint en annexe.

**DECIDE** de lancer la consultation auprès des conseils municipaux des communes, selon les conditions prévues à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**